

# BULLETIN SPÉCIAL

## COVID-19 – Numéro 27

- Diffusé le 31 août 2020 à 15 h 45

### PROLONGATION DE LA DATE LIMITE POUR DEMANDER LE COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (CUEC) ET LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE (PCU)

Madame,  
Monsieur,

Le gouvernement fédéral a annoncé le 31 août 2020 que la date limite pour demander le CUEC est repoussée au 31 octobre 2020.

Il a également annoncé, le 20 août 2020, que la PCU était prolongée de 4 semaines, soit jusqu'au 26 septembre 2020 pour les employés bénéficiant du programme depuis le 15 mars 2020.

De plus, afin d'arrimer la SSUC et la PCU, le calcul de la subvention salariale disponible pour les employés en congé avec solde demeurera le même pour la période 7, et ce, malgré ce qui avait été annoncé précédemment.

N'hésitez pas à contacter l'un des fiscalistes ou associés de Mallette de votre région parmi nos 30 bureaux pour de plus amples renseignements : [mallette.ca/nous-joindre](http://mallette.ca/nous-joindre)

MALLETTE

Avec vous, là où ça compte